

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 348

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE 16**

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Il détaille les conséquences de la construction du village des athlètes pour l'École nationale supérieure Louis-Lumière. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise à alerter sur l'utilisation des jeux Olympiques et Paralympiques comme prétexte au déménagement définitif de l'École normale supérieure Louis-Lumière, alors même que ce déménagement devait n'être que temporaire initialement et d'une durée réduite. Cela aura pour conséquence l'éclatement en trois sites de l'école et la perte d'une surface considérable du lieu principal, qui passerait de plus de 7500 mètres carrés à seulement 2500, et l'affaiblissement d'un symbole, une école publique formant des techniciens du cinéma reconnus. Ce bouleversement, s'il n'était pas arrêté, constituerait un signe supplémentaire du mépris pour la culture de ce gouvernement.